



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 8 avril 2024

VIGILANCE MÉTÉO

Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance orange vagues-submersion

Le département d'Ille-et-Vilaine est placé demain, de 6 h à 12 h en vigilance orange pour risque de vagues-submersion. Le renforcement des vents de Nord-Ouest combiné avec les grandes marées prévues du lundi 8 au jeudi 11 avril risque d'engendrer des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral du département. **L'intensité du phénomène sera plus marquée au moment de la pleine mer qui aura lieu mardi matin à 08h32 avec des vagues pouvant atteindre jusqu'à 5 mètres.**

Coefficients des marées

- Lundi 8 avril 2024 : coefficients 105 / 109
- Mardi 9 avril 2024 : coefficients 112 / 113
- Mercredi 10 avril 2024 : coefficients 112 / 109
- Jeudi 11 avril 2024 : coefficients 105 / 99

Pour assurer la sécurité de tous et particulièrement en cette période de vacances scolaires pour la zone C (Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles), la préfecture d'Ille-et-Vilaine appelle à la plus grande prudence.

Conseils relatifs au risque de submersion marine :

- Évitez les digues, les enrochements et les chemins littoraux ainsi que toute activité nautique et de pêche à pied.
- Ne pas prendre la mer
- Ne pas pratiquer de sport nautique
- Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés
- S'éloigner des côtes et des estuaires
- Protéger les embarcations nautiques, vérifier l'amarrage et l'arrimage du matériel à bord
- Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux
- Localiser son kit d'urgence
- Rejoindre le point le plus haut possible ou se réfugier en étage, en dernier recours sur le toit
- Se tenir éloigné des arbres, des cours d'eau et des plages
- Se tenir informé

Dans un contexte de grandes marées, ces prévisions sont susceptibles d'évoluer, il convient de se tenir informé en consultant le site : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/ille-et-vilaine>

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle
Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end
Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr